



Procès-verbal
Conseil Communautaire
Judi 26 janvier 2023 à 17 heures 30
Marché couvert à AVALLON

Le jeudi 26 janvier 2023, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

45 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Jean-Michel BEUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n°8), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Françoise LAURENT, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Élise VILLIERS, Stéphane BETHELOT a donné pouvoir à Alain MARC, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Christian GUYOT a donné pouvoir à Alain GARNIER, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Annick IENZER a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Éric JODELET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Olivier MAGUET a donné pouvoir à François ROUX, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Didier SWIATKOWSKI, Franck MOINARD a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Olivier RAUSCENT a donné pouvoir à Michel MORIZOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

6 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Vincent CLÉMENT, Arnaud GUYARD, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN et Nicolas ROBERT.

7 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Myriam GILLET-ACCART, Jean-Claude LANDRIER, Julien MILLOT, Patrick MOREAU, Sonia PATOURET-DUMAY et Philippe VEYSSIÈRE.

10 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Nicole JEDYNSKI, Alain MARC, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI et Élise VILLIERS.

3 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Alain GARNIER, Dominique MILLIARD et Michel MORIZOT.

| | |
|--|-----------------|
| Date de la convocation | 20 janvier 2023 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 45 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 10 |
| Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote | 3 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie Madame le Maire de la ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui souhaitent une reprise intégrale de leur(s)

- intervention(s) dans le procès-verbal, la fasse parvenir sous un délai de 48 heures par mail.
- Monsieur Camille BOÉRIO, Adjoint au Maire d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.
 - Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022

Approbation du procès-verbal du lundi 19 décembre 2022 (Rapporteur : le Président) : aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du lundi 19 décembre 2022 est **ADOPTÉ** par un vote à main levée à l'unanimité.

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président présente le calendrier prévisionnel des prochaines réunions communautaires :
 - Lundi 6 mars 2023 à 17 heures 30 à la salle de réunion de la CCAVM : Bureau Communautaire,
 - Lundi 20 mars 2023 à 17 heures 30 au marché couvert d'AVALLON : Conseil Communautaire,
 - Mercredi 29 mars 2023 à 17 heures 30 à la salle de réunion de la CCAVM : Bureau Communautaire,
 - Jeudi 13 avril 2023 à 17 heures 30 au marché couvert d'AVALLON : Conseil Communautaire.
- Le Président informe que la Commission locale d'évaluation des charges transférées se réunira le mercredi 8 février 2023 à 17 heures 30 à la salle des Maréchaux de l'Hôtel de Ville d'AVALLON.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis pour un montant de 2 720,95 euros HT de la société ENEDIS sise 89380 APOIGNY pour des travaux d'électricité à la déchetterie de SAINT-BRANCHER.
- Le Président informe qu'il a accepté et signé un devis pour un montant de 12 806,24 euros HT des Charpentiers du Morvan sis 89200 MAGNY pour des travaux d'entretien des toitures de la CCAVM.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

- Le Président informe que le Bureau Communautaire a attribué le marché mutualisé « acquisition et maintenance de défibrillateurs » à l'entreprise PRO-DEFIBICARE sise 76T rue du réveil matin 78800 HOUILLES pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification du marché conformément au cahier des charges et au bordereau des prix unitaires pour un montant unitaire de 1 334,00 euros HT.
- Le Président informe que le Bureau Communautaire a approuvé l'avenant n°2 de la menuiserie Vincent ROBERT sise 89200 AVALLON pour une moins-value de 2 080,00 euros HT, soit un nouveau montant du marché arrêté à 43 868,12 euros HT dans le cadre des travaux d'extension du site d'AVALLON de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites.
- Le Président informe que le Bureau Communautaire a admis en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 172,94 euros émis sur le budget autonome du service « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le Service de Gestion Comptable.

O.J N° 5 : VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

Préalablement à la présentation des rapports, Monsieur Gérard PAILLARD présente le bilan des travaux de voirie 2022 comme suit : les communes ci-dessous ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'entretien des dépendances, de la chaussée ou encore la mise en place de la signalisation routière. 29 communes ont bénéficié d'un, de deux ou des trois marchés à bons de commande conclus par la Communauté de Communes avec trois entreprises réalisant l'entretien routier.

| | | |
|---------------------|-----------------------|---------------------------|
| ANNAY-LA-CÔTE | CUSSY-LES-FORGES | PONTAUBERT |
| ANNÉOT | DOMECY SUR CURE | QUARRÉ-LES TOMBES |
| ARCY SUR CURE | ÉTAULES | SAINT-BRANCHER |
| ASNIÈRES-SOUS-BOIS | FOISSY LES VÉZELAY | SAINT-GERMAIN-DES- CHAMPS |
| BEAUVILLIERS | FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY | SAINT-LÉGER-VAUBAN |
| BLANNAY | GIROLLES | SAINT-MORÉ |
| BUSSIÈRES | ISLAND | SERMIZELLES |
| CCAVM | LUCY LE BOIS | THAROT |
| CHAMOUX | MENADES | VAULT-DE-LUGNY |
| CHASTELLUX-SUR-CURE | MONTILLOT | VÉZELAY |

À noter :

- 5 communes ont réalisé des travaux d'assainissement des dépendances routières (dérasement, curage de fossés) pour un montant total de 13 030,50 euros TTC,
- 17 communes et la CCAVM ont engagé des travaux sur la signalisation routière horizontale et verticale à la hauteur de 12 121,51 euros TTC,
- 22 communes et la CCAVM ont effectué des travaux d'entretien sur les chaussées pour une somme de plus de 708 335,41 euros TTC y compris la revalorisation en cours d'année.

La Communauté de Communes a aussi réalisé des travaux sur la voirie intercommunale :

- Reprise en état du chemin de l'émetteur à DOMECY SUR LE VAULT,
- Reprise en état des trottoirs de ZA de la Grande Corvée,
- Reprise en état d'une partie de la voirie (au droit de l'équipement) de la déchetterie de SAINT-BRANCHER.

1°) Règlement 2023 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale (Rapporteur : Monsieur Gérard PAILLARD) : après la présentation des modifications exposées, Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Voirie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver le règlement 2023 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE le règlement 2023 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale tel qu'il est présenté (cf. : règlement annexé au procès-verbal).

- En réponse à Madame Chantal GUIGNEPIED sur le devenir des crédits non consommés par les communes dans les délais impartis, le Président informe que ceux-ci retournent dans le pot commun du budget principal.
- Madame Chantal GUIGNEPIED suggère que ces crédits puissent abonder un fonds de réserve pour financer des travaux exceptionnels de voirie des communes.

2°) Montant au km du fonds de concours 2023 de la voirie communale (Rapporteur : Monsieur Gérard PAILLARD) : à la suite des explications apportées en cours de séance, Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Voirie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour fixer le montant au kilomètre du fonds de concours de la voirie communale à hauteur de 956,00 euros au titre de l'année 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, FIXE le montant au kilomètre du fonds de concours de la voirie communale à hauteur de 956,00 euros au titre de l'année 2023 (cf. : calcul annexé au procès-verbal).

3°) Montant par commune du fonds de concours 2023 de la voirie communale (Rapporteur : Monsieur Gérard PAILLARD) : à la suite des explications apportées en cours de séance, Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Voirie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour fixer le montant par commune du fonds de concours 2023 de la voirie communale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, FIXE le montant par commune du fonds de concours 2023 de la voirie communale (cf. : tableau annexé au procès-verbal).

4°) Montant par commune du fonds de concours cumulé 2020-2021-2022-2023 de la voirie communale (Rapporteur : Monsieur Gérard PAILLARD) : à la suite des explications apportées en cours de séance, Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Voirie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour arrêter le montant par commune du fonds de concours cumulé 2020-2021-2022-2023 de la voirie communale disponible au titre de l'exercice budgétaire 2023, étant précisé que les crédits attribués pour les années 2020 et 2021, non consommés en 2023, seront perdus en 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ARRÊTE le montant par commune du fonds de concours cumulé 2020-2021-2022-2023 de la voirie communale disponible au titre de l'exercice budgétaire 2023, étant précisé que les crédits attribués pour les années 2020 et 2021, non consommés en 2023, seront perdus en 2024 (réf. : tableau annexé au procès-verbal).

5°) Conventions en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien de voirie, d'assainissement des dépendances et de signalisation routière horizontale et verticale (Rapporteur : Monsieur Gérard PAILLARD) : Monsieur Gérard PAILLARD propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Voirie » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour autoriser le Président :

- A signer une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux d'entretien de voirie à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai,
- A signer une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux d'assainissement des dépendances à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai,

- A signer une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux de signalisation routière horizontale et verticale à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer :

- Une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux d'entretien de voirie à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai (cf. : convention annexée au procès-verbal),
- Une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux d'assainissement des dépendances à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai (cf. : convention annexée au procès-verbal),
- Une convention avec les communes qui souhaitent confier leurs travaux de signalisation routière horizontale et verticale à la CCAVM au titre de l'année 2023, en maîtrise d'ouvrage déléguée, étant précisé que les communes devront impérativement avoir adressé leurs besoins 2023 par une délibération pour le 15 mai prochain, dernier délai (cf. : convention annexée au procès-verbal).

Le Président présente le calendrier des commandes de travaux 2023 qui devra être respecté en maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes à la Communauté de Communes :

| | |
|---|---|
| <i>À la fin de l'hiver</i> | <i>Les communes visitent leurs voiries via le tableau de classement de la voirie communales pour prioriser les voies nécessitant des travaux.</i> |
| <i>Selon les besoins, l'ordre des travaux :</i> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation des travaux d'assainissement routier, en N-1, 2. Réalisation des travaux de la chaussée en N, |

| Planning des travaux de la chaussée | |
|--|---|
| <i>Du 1^{er} mars au 30 avril</i> | <i>Prise de rendez-vous avec le service pour la réalisation des avants-métrés et de l'estimation du coût des travaux.</i> |
| <i>Du 1^{er} avril au 15 mai</i> | <i>Retour à la CCAVM des conventions et des estimations approuvées par les conseils municipaux.</i> |
| <i>Du 1^{er} mai au 15 juin</i> | <i>La CCAVM commande les travaux aux entreprises.</i> |
| <i>Du 15 juin au 15 juillet</i> | <i>Délai légal de préparation pour les entreprises.</i> |
| <i>Du 15 juillet au 31 juillet</i> | <i>Préparation des supports de chaussées.</i> |
| <i>Du 15 août au 31 août</i> | <i>Pose des enduits bicouches sur les chaussées.</i> |
| <i>Du 1^{er} septembre au 30 septembre</i> | <i>Pose des enrobés sur les chaussées.</i> |
| <i>Au 31 octobre</i> | <i>Réception des travaux.</i> |

O.J N° 6 : ENFANCE - JEUNESSE

1°) Règlement des Conseils des petites crèches (Rapporteur : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU) : à la suite des explications apportées en cours de séance, Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Enfance-Jeunesse » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver les modifications du règlement des Conseils des petites crèches telles qu'elles sont proposées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE les modifications du règlement des Conseils des petites crèches telles qu'elles sont proposées (cf. : règlement annexé au procès-verbal).

- En réponse à Madame Élise VILLIERS, Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU rappelle que la collectivité gère 3 petites crèches de 20 places chacune et indique qu'il y a environ une vingtaine de demandes de places non satisfaites.
- En réponse à Madame Catherine PRÉVOST, le Président s'engage à informer le Conseil Communautaire sur la domiciliation des enfants inscrits ou en attente d'une place dans les petites crèches.
- Plusieurs élus regrettent que les enfants âgés de 2 ans ½ ne puissent pas être scolarisés en déplorant également que les critères des dispositifs d'accueil soient différents d'un département à un autre sur le territoire national.

2°) Règlement de la Commission d'attribution des places en petites crèches (Rapporteur : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU) : à la suite des explications apportées en cours de séance, Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe de la Commission « Enfance-

Jeunesse » et du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver les modifications du règlement de la Commission d'attribution des places en petites crèches ainsi que la grille des critères d'attribution telles qu'elles sont proposées. **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE les modifications du règlement de la Commission d'attribution des places en petites crèches ainsi que la grille des critères d'attribution telles qu'elles sont proposées (cf. : règlement et grille annexés au procès-verbal).**

O.J N° 7 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Attribution des compensations prévisionnelles 2023 (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) : dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique et à la suite des explications qui sont apportées en cours de séance, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour approuver les attributions prévisionnelles de compensation 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE les attributions prévisionnelles de compensation 2023 (cf. : tableau annexé au procès-verbal).

2°) Ouverture de crédits sur la section d'investissement du budget annexe 2023 « Gestion du Service Enfance/Jeunesse » (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE) : conformément à l'article L.612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Bernard RAGAGE explique qu'une collectivité a la possibilité d'ouvrir des crédits supplémentaires pour un projet en cours dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget de l'année N-1. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver l'ouverture des crédits supplémentaires tels qu'ils sont proposés ci-dessous :

| Chapitres | Intitulés | Total des crédits budgétés en 2022 | Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2023 | Objet de la dépense |
|---------------|-------------------------------|------------------------------------|--|----------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 10 700,00 | 2 675,00 | Extension de l'ALSHi |
| 21 | Immobilisations corporelles | 270 597,00 | 67 649,25 | |
| Totaux | | 281 297,00 | 70 324,25 | |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE l'ouverture des crédits supplémentaires tels qu'ils sont proposés ci-dessous :

| Chapitres | Intitulés | Total des crédits budgétés en 2022 | Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2023 | Objet de la dépense |
|---------------|-------------------------------|------------------------------------|--|----------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 10 700,00 | 2 675,00 | Extension de l'ALSHi |
| 21 | Immobilisations corporelles | 270 597,00 | 67 649,25 | |
| Totaux | | 281 297,00 | 70 324,25 | |

Monsieur Bernard RAGAGE fait le point sur la renégociation en cours du prêt à la Banque des Territoires qui a été contracté par la ville d'AVALLON et qui présente un solde de 1 350 000,00 euros à rembourser.

O.J N° 8 : RESSOURCES HUMAINES

1°) Recrutement de contrats éducatifs pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites (Rapporteur : le Président) : comme chaque année, le Président rappelle qu'il est nécessaire de renforcer les équipes d'animation de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites pendant les vacances scolaires. Il propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Décider le recrutement de 69 animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites au titre des vacances scolaires de l'année 2023, Et, le cas échéant,
- Valider les tarifs journaliers des jours travaillés comme suit :
 - 63,00 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents encadrant un séjour,
 - 54,55 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents titulaires d'un BAFA, en cours de formation ou possédant une équivalence de diplôme reconnu par la SDJES,
 - 45,00 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents sans diplôme dans le domaine de l'animation,

- L'autoriser à signer tous lesdits contrats et/ou tout autre acte nécessaire en application de la présente décision, étant précisé que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **DÉCIDE** le recrutement de 69 animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites au titre des vacances scolaires de l'année 2023,
- **VALIDE** les tarifs journaliers des jours travaillés comme suit :
 - 63,00 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents encadrant un séjour,
 - 54,55 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents titulaires d'un BAFA, en cours de formation ou possédant une équivalence de diplôme reconnu par la SDJES,
 - 45,00 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents sans diplôme dans le domaine de l'animation,
- **AUTORISE** le Président à signer tous lesdits contrats et/ou tout autre acte nécessaire en application de la présente décision, étant précisé que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

2°) Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique polyvalent à temps complet (*Rapporteur : le Président*) : compte tenu de l'ouverture prochaine de la déchetterie de SAINT-BRANCHER qui nécessite la création d'un poste à mi-temps sur l'ensemble des trois déchetteries, d'une part et de la nécessité de renforcer le service technique par la création d'un poste à mi-temps réparti sur l'ensemble dudit service, d'autre part, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un poste d'Adjoint technique permanent et polyvalent, à temps complet et ouvert à compter 1^{er} avril 2023 sur l'un des grades suivants selon le profil de l'agent recruté : Adjoint technique principal 1^{ère} classe ou Adjoint technique principal 2^{ème} classe ou Adjoint technique, Et, le cas échéant,
- Décider le recrutement d'un Adjoint technique principal 1^{ère} classe ou d'un Adjoint technique principal 2^{ème} classe ou d'un Adjoint technique sur un poste permanent et polyvalent, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023,
- L'autoriser à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.
- *En réponse à Madame Catherine PRÉVOST, le Président indique que la déchetterie de SAINT-BRANCHER pourrait être ouverte à raison de 3 jours par semaine, le lundi, probablement le jeudi et le samedi.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE** un poste d'Adjoint technique permanent et polyvalent, à temps complet et ouvert à compter 1^{er} avril 2023 sur l'un des grades suivants selon le profil de l'agent recruté : Adjoint technique principal 1^{ère} classe ou Adjoint technique principal 2^{ème} classe ou Adjoint technique,
- **DÉCIDE** le recrutement d'un Adjoint technique principal 1^{ère} classe ou d'un Adjoint technique principal 2^{ème} classe ou d'un Adjoint technique sur un poste permanent et polyvalent, à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023,
- **AUTORISE** à signer le contrat et/ou tous documents en application de la présente décision sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

O.J N° 9 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *En réponse à Madame Catherine PRÉVOST, le Président fait le point sur l'étude de faisabilité sur le projet de création d'un bureau d'information touristique et d'un centre d'interprétation « Opération Grand Site de VÉZELAY, d'une part et sur le déménagement du bureau d'information touristique de VÉZELAY depuis le 1^{er} octobre 2022, d'autre part.*
- *Monsieur Gérard DELORME souhaite que la Directrice de l'Office de Tourisme du Grand VÉZELAY et lui-même soient associés au projet de création d'un bureau d'information touristique à VÉZELAY.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

| | |
|---------|---|
| 2022/01 | Règlement 2023 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale |
| 2022/02 | Montant au km du fonds de concours 2023 de la voirie communale |
| 2022/03 | Montant par commune du fonds de concours 2023 de la voirie communale |
| 2022/04 | Montant par commune du fonds de concours cumulé 2020-2021-2022-2023 de la voirie communale |
| 2022/05 | Conventions en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien de voirie, d'assainissement des dépendances et de signalisation routière horizontale et verticale |
| 2022/06 | Règlement des Conseils des petites crèches |
| 2022/07 | Règlement de la Commission d'attribution des places en petites crèches |
| 2022/08 | Attribution des compensations prévisionnelles 2023 |
| 2022/09 | Ouverture de crédits sur la section d'investissement du budget annexe 2023 « <i>Gestion du Service Enfance/Jeunesse</i> » |
| 2022/10 | Recrutement de contrats éducatifs pour l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites |
| 2022/11 | Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique polyvalent |

Le Président,
Pascal GERMAIN



Le Secrétaire,
Camille BOËRIO

